

# INSCRIPTION MOUV&SOUL PARTIE 3 / 3 :

## Règlement intérieur - MOUV&SOUL

**Un à garder précieusement par vos soins + Un à remettre à MOUV&SOUL le jour de l'inscription.**

### Inscriptions :

A fournir

- Les feuilles d'inscription complétées et signées : Partie 1 (Renseignements), Partie 2 (Autorisations et engagements) et Partie 3 (Règlement intérieur).
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse, à renouveler chaque année selon CND.fr. (Cf. Inscription partie2)
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile ou multirisques.
- Le paiement annuel.

Le dossier comportant les 4 données ci-dessus, devra être complet au plus tard au 30 septembre 2024, sous peine d'annulation d'inscription.

### Paielements :

#### ● COURS REGULIERS :

- Le paiement s'effectue au moment de l'inscription. Il se règle pour l'année complète.
- De 1 à 10 fois, pour le paiement des cours (encaissement le 10 du mois). + 1 chèque pour le paiement des costumes du gala encaissé en octobre.

Ceci constitue une facilité de paiement que l'école MOUV&SOUL a mise en place et en aucun cas un paiement mensuel qui correspondrait aux cours de danse du mois en question.

Veillez noter que toute année commencée est due dans sa totalité.

Aucun remboursement n'est possible, sauf cas particulier : Blessure grave nécessitant un arrêt des cours de danse d'au moins 1 mois (fournir un certificat médical).

- **COSTUMES DU GALA** : Pour une meilleure organisation, MOUV&SOUL collecte les paiements et s'occupe de l'achat des costumes. Dès lors qu'ils ont été commandés par l'école, ils sont votre propriété et ils vous seront restitués en période de gala. Si un élève ne peut pas participer au gala pour une raison quelconque, les costumes déjà payés et commandés, vous seront également restitués. Concernant les retouches si besoin, vous devrez les réaliser par vous-même ou par votre couturière.
- **STAGES** : En cas d'annulation avant le stage par le professeur, le paiement vous sera restitué. Tout stage commencé est dû en entier.
- **COURS PARTICULIERS** : Tout forfait commencé est dû dans sa totalité. En cas d'annulation de cours de votre part, nous conviendrons d'une autre date.

### Les cours :

- Le professeur doit être informé lorsqu'une personne autre que ses parents vient chercher l'élève à la fin du cours de danse.
- Prévenir le professeur autant que possible en cas d'absence.
- Prendre conscience que les absences répétées pénalisent l'ensemble du groupe lors des créations en vue du spectacle. La progression de l'élève est elle aussi compromise.
- Une bonne conduite est exigée envers les autres élèves et le professeur. Tout écart (vol, violence, injures) pourra entraîner une exclusion partielle ou définitive de l'école.
- Toute personne amenant l'enfant au studio de danse se doit de vérifier la présence du professeur dans la salle.
- Les cours ne seront pas assurés pendant les vacances (sauf cas de répétitions obligatoires, de cours particuliers, de stages, rattrapage de cours).
- En cas de nombreuses absences lors d'un cours, celui-ci sera maintenu qu'à partir de quatre élèves présents. Dans le cas contraire, le cours en question sera annulé et un autre cours sera proposé aux élèves présents.

### COVID ou autre

- En cas d'une interruption des cours de danse induite par une ordonnance de l'état, aucune compensation financière ne pourra être envisagée. MOUV&SOUL s'adapte et fournit des solutions adaptées. Le lien entre le professeur et les élèves perdurera avec des idées créatives et ludiques (défis danse, création vidéo à distance, explications, anecdotes et résumés sur l'histoire de la danse,...etc)

### Le professeur :

- N'est pas responsable des enfants en dehors de leurs horaires de cours.
- N'est pas responsable en cas de perte/vol dans le studio de danse.
- En cas de blessure le professeur a le droit de prendre les dispositions nécessaires (contacter la famille, premier soin, appel des pompiers, ...).
- Si le professeur est absent, il se fera remplacer dans la mesure du possible. En cas d'annulation de cours, les élèves et/ou parents seront prévenus au plus tôt.
- Le professeur se réserve le droit de modifier le planning si besoin est.

### Tenue de cours :

- Les cheveux doivent être attachés.
- Pas de gros bijoux.
- Pour le jazz: tenue libre mais près du corps et élastique.
- Prévoir des tenues de base qui pourront servir pour le gala : collants, brassière, short : noir, blanc, chair.
- **Pour le classique, une couleur est définie pour chaque groupe. Merci de respecter ces codes vestimentaires :**
  - Classique 1 : Justaucorps, collant, cache-coeur et guêtres dès qu'arrive l'hiver : rose pâle et/ou fuchsia. Demi-pointes rose pâle. (facultatif: jupette fuchsia ou rose pâle).
  - Classique 2 : Justaucorps, collant, cache-coeur et guêtres dès qu'arrive l'hiver : blanc et/ou noir. Demi-pointes rose pâle. (facultatif: jupette noire ou blanche).
  - Classique 3 : Justaucorps noir, collant noir ou chair, demi pointes rose pâle, cache-coeur noir et guêtres noires dès qu'arrive l'hiver. (facultatif: jupette noire)

### Spectacle :

- Le paiement de la participation aux frais de costumes pour le spectacle s'effectue en même temps que le paiement des cours : lors de l'inscription. (Pour le montant, se référer aux tarifs).
- En cas d'absences trop nombreuses, le professeur peut décider de la présence ou non de l'élève sur scène lors du spectacle.
- Un spectacle est prévu chaque année sur deux représentations.
- Chaque élève est libre de participer ou non à ce spectacle. Il faut en informer le professeur dès le début de l'année sur la feuille Partie 2 : Autorisations/engagements.
- S'il y a participation, **les DEUX représentations sont obligatoires**, ainsi que les répétitions sur scène la semaine du gala. Votre enfant, ainsi que son groupe travaille dur pour ce spectacle. Participer à une seule représentation met en péril la cohésion du groupe et leurs efforts fournis pour la réalisation des chorégraphies.
- Prendre conscience que le spectacle entraîne des frais supplémentaires : frais de costumes, frais d'entrée au spectacle pour les deux jours (spectateurs du gala/parents le samedi ET spectateurs du gala/parents le dimanche. Les parents bénéficient d'un tarif préférentiel.)

### Concours :

- Seul le professeur est en mesure de proposer un concours aux élèves.
- Les concours nécessitent une très bonne maîtrise de la technique jazz et classique.
- Pour participer à un concours, le cours de classique et deux cours par semaine minimum sont obligatoires.
- Chaque élève s'engage à être assidu(e) au cours supplémentaire de préparation au concours. Et s'engage également à répéter à la maison et à fournir un gros travail personnel.
- Un concours n'est pas nécessairement prévu chaque année. Cela dépend des groupes et de leur avancée.
- Un concours entraîne obligatoirement des frais supplémentaires : d'inscription et d'adhésion de 50€ environ demandés par la CND, et pour les cours supplémentaires assurés : 100€/an.
- Ce paiement, la photocopie de la carte d'identité, une photo d'identité doivent être remis au plus vite.
- Une attestation à remplir est envoyée par la CND en octobre/novembre, elle doit être complétée et remise au professeur au plus vite.
- Les inscriptions sur le site de la CND sont faites par le professeur. Ces inscriptions sont très rapidement closes, c'est la raison pour laquelle tous les documents ci dessus doivent être restitués rapidement.
- Dans le cas d'un prix obtenu au concours régional par l'élève ou par le groupe, il est possible que des frais d'inscription et de déplacement (voiture, train, logement,...) se rajoutent pour le concours national, suivant le lieu. Idem en cas de sélection au concours européen/international.

MERCI DE PRENDRE EN COMPTE CES QUELQUES POINTS !

Fiona :)

Date + Signature du ou des responsables légaux précédée de la mention « lu et approuvé » :